

PRESENTS :

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle des fêtes de Montescot, sous la présidence de Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

Nombre de membres afférents au Conseil : 37
En exercice : 37
Présents : 31*

Présents :

Sophie ALCARAZ, Benoît ARMEN, François BONNEAU, Damien BRINSTER, Aline COGEZ, Myriam DARDENNE, Laurence DUPONT, Jean-Michel GARRIGUE, Alain GIRBAL, Pascale GUICHARD (*à partir du point n°5) Claudette GUIRAUD, Julien LLUGANY, Jean-André MAGDALOU, René MONTALAT, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Pascal RENAUD, Guillaume RICHER, Jean ROMEO, Lilian ROUCOLLE, Magali ROUGÉ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Frédéric TOMASINI.

**Absents excusés ayant
donné procuration :**

Alison BALESTRIERI donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX
Sylvie BEAULIEU donne pouvoir à René MONTALAT
Marie-Ange DESTAVILLE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU
Thierry LOPEZ donne pouvoir à Damien BRINSTER
Christophe MANAS donne pouvoir à Aline COGEZ
Adeline SERRET-SUMALLA donne pouvoir à Jean ROMEO
Sylvie TORRES donne pouvoir à Alain GIRBAL

Absents excusés :

Serge BENET, Carole DEL POSO, Thierry DEL POSO, Katia ROMAGOSA, Thierry SIRVENTE, Jean-Pierre THOLLET.

Secrétaire de séance

Myriam DARDENNE

Date de convocation : 1^{er} juillet 2026

COMPTE RENDU

Le PV du dernier Conseil est adopté avec 28 voix pour et 2 abstentions (Claudette GUIRAUD et Frédéric TOMASINI).

A la demande de Madame Claudette GUIRAUD, l'enregistrement des séances sera annexé au procès-verbal et pourra être communiqué à la demande.

Le Secrétaire de séance est désigné : Myriam DARDENNE.

La séance est ouverte par le Président qui présente l'ordre du jour :

Ordre du jour

- **Voirie :**

- 1) Modification de la délibération 2021-03/24C : mise à jour de la liste des voies d'intérêt communautaire.

- **Finances :**

- 2) Décision modificative Budget assainissement n°1/2026.
- 3) Décision modificative Budget Eau n°1/2026.
- 4) Décision modificative Budget Principal n°1/2026.
- 5) 25 rue Courteline à Saint-Cyprien : détermination des modalités financières liées à la mise en location d'un bien immobilier nu en zone artisanale au titre d'un bail civil ;
- 6) Attribution d'un fonds de concours à la commune d'Alénia pour l'acquisition de l'ancienne bergerie CAVAILLE en vue de sa réhabilitation en halle de restauration et commerces de produits locaux.

- **Administration générale :**

- 7) Compte rendu des délibérations du Bureau.
- 8) Compte rendu des décisions du Président.

2

Questions diverses.

Il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- **Vote de la CFE pour l'année 2026 – Annule et remplace la délibération n°226-04/46C ;**

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité des présents d'ajouter cette affaire à l'ordre du jour.

Affaire n° 1 : Modification de la délibération 2021-03/24C : mise à jour de la liste des voies d'intérêt communautaire :

Le Président expose à l'Assemblée,

La liste des voies d'intérêt communautaires recensées dans la délibération n° 2021-03/24C du conseil de communauté du 31 mars 2021 comme ayant été transférées à la Communauté de communes dans le cadre de sa compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire », doit être mise à jour en raison de changements d'appellation de certaines voies, du rajout des Zones d'Activités Economiques et de la modification de la numérotation.

Voici la nouvelle liste :

SAINT-CYPRIEN :

1. Chemin rural dit du « Pas d'Avall » qui rejoint le chemin rural du mas « Jouy d'Arnaud »,
 2. Chemin rural dit de « Villerasse » qui rejoint le chemin rural du « Pas d'Avall »,
 3. Chemin rural dit du Mas « Jouy d'Arnaud » jusqu'à la RD 81,
 4. Au départ de la RD 22 (depuis le rond-point de la rue Blaise Cendrars), le chemin rural « d'Al Roure » en totalité,
 5. L'avenue du Roussillon, le rond-point du stade de la Tine, la rue Bernstein, le rond-point Arago, le Cami de la Mar dans sa totalité et le chemin des Douaniers,
 6. Chemin de Latour aux Aspres, de la limite avec Latour-Bas-Elne jusqu'au Cami de la Mar,
 7. Chemin rural de Latour-Bas-Elne jusqu'au « Cami de la Mar »,
 8. Chemin rural de Latour à la Mer qui rejoint le « Cami de la Mar »,
 9. De la RD 40 jusqu'à la RD 81 : chemin n°9 de Saint-Cyprien au Mas des Capellans,
 10. Du chemin n°9 jusqu'au chemin rural dit de Latour-Bas-Elne : chemin rural de la « Prade d'En Vell »,
 11. Chemin dit de Latour-Bas-Elne jusqu'au chemin n°9,
 12. Chemin de la « Varnède » de la RD 40 jusqu'au chemin « d'Al Roure »,
 13. Tronçon du chemin du « Pas d'En Ferre » de la limite de Latour-Bas-Elne jusqu'à la RD 81,
 14. Chemin du « Pas de la Négade » et son pendant de l'autre côté de la départementale, le chemin de la Batterie du Tech dans sa partie de Saint-Cyprien,
 15. Avenue Armand Lanoux, de la RD 81 jusqu'à l'hôtel « La Lagune » et de la RD 81 jusqu'au rond-point sur le Chemin des Douaniers, jusqu'à la limite du domaine public portuaire.
 - 15.BIS Rue Schweitzer.
 16. Chemin rural qui part du chemin rural de Latour-Bas-Elne à la mer et qui va jusqu'au chemin rural de Latour-Bas-Elne jusqu'au « Cami de la Mar » (du 7 au 8)
 17. Avenue des Champs de Neptune, qui va du chemin de la Batterie du Tech jusqu'à l'avenue Armand Lanoux,
 18. Chemin n°9 de Saint-Cyprien au Mas des Capellans,
 19. Chemin rural de Latour à la Mer (ancienne STEP),
 20. Voirie menant à la nouvelle STEP,
 21. Voirie déchetterie.
 22. Rue Maurice Druon (du rond-point de la RD 81 au centre commercial des Capellans)
 23. Chemin du Mas Salvat
 24. Liaison Structurante Durable du giratoire de la RD 22/Villerasse à la rue du Ponent
-
- A. ZAE Nautique (rue Maurice Ravel, rue Marc Antoine Charpentier)
 - B. ZAE Becquerel (rue Becquerel)
 - C. ZAE du Village (rue Courteline, rue Tharaud, rue Edmond About, rue Jean de Lattre de Tassigny)
 - D. ZAE Las Hortes (rue du Gargal, rue du Ponent, rue du Mitgjorn)

LATOUR-BAS-ELNE :

25. Chemin de Charlemagne,
26. Chemin du Moulin,
27. Avenue d'Elne,
28. Avenue de Saint-Cyprien,
29. Chemin Els Padraguets,
30. Rue de la Tramontane,
31. Avenue de la Mer (prolongement),
32. Avenue de la Mer,
33. Rue du Centre,
34. Chemin du Pas de la Négade,
35. Chemin du Pas d'En Ferrer,

- 36. Avenue du Tech et rue de la Fontaine jusqu'à sa liaison avec la rue du Centre,
- 37. Chemin dels Horts

- D. ZAE Las Hortes (rue du Mitgjorn)
- E. Zone Commerciale des Aspres (avenue Lou Torrent)

ALENYA :

- 38. Route du Golf,
- 39. Route de Saint-Cyprien,
- 40. Chemin de Las Ribes (voie communale n°5)
- 41. Avenue de la Mer,
- 42. Avenue de Perpignan,
- 43. Rue du Réart/ Voie communale n°7 d'Alenya à Saleilles dit des vignes,
- 44. Chemin communal n°1 de Perpignan à Saleilles (traverse de Saleilles),
- 45. Voie communale n°4 de Saint-Nazaire au Mas Blanc,
- 46. Rue André Bouille,
- 47. Avenue du Littoral,
- 48. Rue de la Pompe,
- 49. Rue Pasteur,
- 50. Voies d'accès à la zone d'activités (rue des compagnons) : rue du 6 juin et rue du Paradis,
- 51. Voie de liaison entre la route du Golf et le rond-point de la route de Saint-Cyprien

- F. ZAE La Colomina (rue Louis Noguères)
- G. ZAE du Béarn (rue des Compagnons)

CORNEILLA DEL VERCOL :

- 52. Chemin rural de la Clinique Du Pré
- 53. Allée Paul Claudel du Rond-point de l'Aspre au Rond-point des Arènes
- 54. Route de Saint-Cyprien
- 55. Chemin de Villeneuve
- 55.BIS Chemin de Villeneuve

MONTESCOT :

- 55.BIS Chemin des Terres Verts

- H. ZA Pain de Sucre

THEZA

- 56. Chemin rural de la Clinique Du Pré
- 57. Rue du Canal
- 58. Route de Saleilles
- 59. Chemin de Carlus Magnus

- I. Zone Artisanale (Rue des Acacias et Impasse des Peupliers)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **APPROUVE** la modification de la liste des voies d'intérêt communautaire de la délibération n°2021-03/24C du 31 mars 2021 au profit de celle actualisée et présentée ci-avant ;

✎ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Affaire n° 2 : Décision modificative Budget Assainissement n°1/2026 :

Le Président expose à l'Assemblée,

Après le vote des budgets primitifs 2026, il convient de voter une décision modificative pour régularisation du 001 – déficit d'investissement reporté en dépenses d'investissement.

Le projet de décision modificative du Budget Assainissement n°1/2026 est présenté et discuté.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

✎ **ADOpte** la décision modificative du Budget Assainissement n°1/2026 telle que présentée ;

INVESTISSEMENT

Diminution des crédits

Augmentation des crédits

Articles	Libellé	Montant	Articles	Libellé	Montant ⁵
Dépenses			Dépenses		
			CHAP 001 Hors opération d'équipement 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 348,71 €
TOTAL			TOTAL		7 348,71 €

Diminution des crédits

Augmentation des crédits

Articles	Libellé	Montant	Articles	Libellé	Montant
Recettes			Recettes		
			CHAP 16 Hors opération d'équipement 1641	Emprunts en euros	7 348,71 €
TOTAL		0,00	TOTAL		7 348,71 €

➡ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

Affaire n° 3 : Décision modificative Budget Eau n°1/2026 :

Le Président expose à l'Assemblée,

Après le vote des budgets primitifs 2026, il convient de voter une décision modificative pour régularisation du 001 – excédent d'investissement reporté en recettes d'investissement.

Le projet de décision modificative du Budget Eau n°1/2026 est présenté et discuté.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

➡ **ADOpte** la décision modificative du Budget Eau n°1/2026 telle que présentée ;

INVESTISSEMENT

Diminution des crédits

Augmentation des crédits

Articles	Libellé	Montant	Articles	Libellé	Montant
Recettes			Recettes		6
CHAP 001 Hors opération d'équipement 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-9 535,01 €			
CHAP 16 Hors opération d'équipement 1641	Emprunts en euros	-9 535,01 €			
TOTAL		-19 070,02 €			

➡ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

Affaire n° 4 : Décision modificative Budget Principal n°1/2026 :

Le Président expose à l'Assemblée,

Après le vote des budgets primitifs 2026, il convient de voter une décision modificative pour ouverture de crédit sur le nouveau programme OP112 fonds de concours pour l'acquisition de l'ancienne bergerie Cavallé sur la commune d'Alénia ainsi que la régularisation d'écritures de 2017.

Le projet de décision modificative du Budget Principal n°1/2026 est présenté et discuté.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

ADOPTÉ la décision modificative du Budget Principal n°1/2026 telle que présentée ;

INVESTISSEMENT

Diminution des crédits

Augmentation des crédits

Articles	Libellé	Montant	Articles	Fonction	Libellé	Montant
Dépenses			Dépenses			
			CHAP 204 OPERATION 112 2041412	020	FDC bergerie Alénia Bâtiments et installations	160 000,00 €
			CHAP 16 Hors opération d'équipement Art 16811	020	Organismes d'assurances	121 200,00 €
TOTAL			TOTAL			281 200,00 €

Diminution des crédits

Augmentation des crédits

Articles	Libellé	Montant	Articles	Fonction	Libellé	Montant
Recettes			Recettes			
			CHAP 16 Hors opération d'équipement 1641	020	Emprunts en euros	281 200,00 €
TOTAL		0,00	TOTAL			281 200,00 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

Affaire n° 5 : 25 rue Courteline à Saint-Cyprien : détermination des modalités financières liées à la mise en location d'un bien immobilier nu en zone artisanale au titre d'un bail civil :

Le Président expose à l'Assemblée,

Suite à l'acquisition du 25, rue Courteline à Saint-Cyprien par acte notarié en date du 8 avril 2025, la communauté de communes est propriétaire de la parcelle cadastrée section AN n°347, en zone artisanale, d'une surface totale de 721 m² qui compte un hangar de 200 m² (atelier + espace bureau sanitaires).

Ce local n'est pour l'instant pas utilisé par les services intercommunaux, de sorte qu'il apparaît opportun de le louer dans le respect des compétences de la communauté de communes et de la vocation de la zone artisanale.

Pour ce faire, il est envisagé de le mettre en location via un bail civil d'un an renouvelable au plus 2 fois, au prix de 1 000 €HT/mois avec une caution de 1 000 € (montants correspondants au marché), pour des entreprises à soutenir sur le territoire intercommunal, qui sont dans l'attente d'une autre option pour s'héberger et afin de les conserver sur le territoire.

Les recettes générées seront rattachées au budget DEV ECO (Développement Economique) qui est assujetti à la TVA.

Dès lors et afin que les loyers puissent être affectés à ce budget, il convient de retenir l'option de soumission à la TVA prévue aux articles 260 du CGI et 193 de l'annexe II du CGI.

Cela est possible car le local nu sera donné en location pour les besoins de l'activité d'un preneur qui est lui-même assujetti à la TVA.

8

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **ACCEPTE** de mettre en location le 25, rue Courteline selon les modalités financières décrites ci-dessus et notamment la soumission à la TVA,

↳ **DIT QUE** les loyers et cautions correspondants seront affectés au budget Développement Economique,

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dument habilité à signer tout acte utile en la matière.

Affaire n° 6 : Attribution d'un fonds de concours à la commune d'Alénia pour l'acquisition de l'ancienne bergerie CAVAILLE en vue de sa réhabilitation en halle de restauration et commerces de produits locaux :

Le Président expose à l'Assemblée,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5214-16 V,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Alénia n°2026-46 du 8 juin 2026,

Considérant que la commune d'Alénia a pour projet d'acquérir l'ancienne bergerie Cavaillé en vue de sa réhabilitation en halle accueillant un espace restauration et un commerce alimentaire de produits locaux,

Considérant que ce projet vise à dynamiser la vie locale et répond aux ambitions de la communauté de communes quant au renforcement des centralités et à l'attractivité du territoire,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé s'élève à 157 128 €HT et qu'il n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-après :

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Acquisition	286 224 € HT	CCSR	157 128 €HT
Etudes	28 033 € HT	Mairie d'Alénia	157 128 €HT
TOTAL	314 256 €HT	TOTAL	314 256 €HT

Considérant que Monsieur Jean-André MAGDALOU, Maire de la commune d'Alénia est sorti et ne participe pas au vote,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours à la commune d'Alénia en vue de l'acquisition et des études pour la réhabilitation de l'ancienne bergerie Cavaillé en halle de restauration et commerce de produits locaux, à hauteur de 157 128 €HT,

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout acte y afférant

Affaire n° 7 : Compte rendu des délibérations du Bureau :

Le Président expose à l'Assemblée,

<u>22 avril 2026</u>	2026-04/22B	ZAE du Village de Saint-Cyprien – Vente de l'entier immeuble sis 35 rue Courteline.
	2026-04/23B	Déclassement d'une benne à ordures ménagères et autorisation de cession.
	2026-04/24B	Désignation d'un délégué élu au Comité National d'Action Sociale.
	2026-04/25B	Décisions sur les dégrèvements de facture d'eau.
	2026-04/26B	Assurance dommage aux biens : Avenant n°3.
	2026-04/27B	Subvention de fonctionnement 2026 à la SPA 66.
	2026-04/28B	Attribution d'une subvention pour la lutte contre la grêle dans le département à l'association ADELFA.
	2026-04/29B	Modification du tableau des effectifs.
<u>27 mai 2026</u>	2026-05/30B	Accord-cadre pour la fourniture de matériels électriques nécessaires à l'entretien des installations publiques.
	2026-05/31B	Contrat de location longue durée de véhicules.

<u>27 mai 2026</u>	2026-05/32B	Attribution des marchés Lots 1, 2, 3 pour l'acquisition de camions pour les besoins des services de la communauté de communes Sud Roussillon.
	2026-05/33B	Adhésion à l'association Initiative Pays Catalan au titre de l'année 2026.
	2026-05/34B	Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial et décision du recueil de l'avis des représentants de la communauté de communes.
<u>17 juin 2026</u>	2026-06/35B	Création d'une passerelle cyclable au-dessus de l'Agouille de la Mar à Montescot : signature d'une convention de superposition d'affectation avec le SMBVR.
	2026-06/36B	ZAE du Village de Saint-Cyprien : Vente de l'immeuble sis 35 rue Courteline.
	2026-06/37B	Contrat d'assurance responsabilités et risques annexes : Avenant n°2.
	2026-06/38B	Décisions sur les dégrèvements de facture d'eau.
	2026-06/39B	Mise à jour du tableau des effectifs.

Affaire n° 8 : Compte rendu des décisions du Président :

Le Président expose à l'Assemblée,

23/04/2026	2026-04/19D	Fourniture vêtements de travail
29/04/2026	2026-04/20D	Réalisation de travaux de restauration de la dune Rodin à Saint-Cyprien
30/04/2026	2026-04/21D	Location de deux machines expressos broyeur et de 6 fontaines à eau.
	2026-04/22D	Acquisition matériel entretien espaces verts.
07/05/2026	2026-05/23D	Convention de partenariat avec le CREDIT AGRICOLE SAINT-CYPRIEN pour l'édition 2026 Les Foulées de Sud Roussillon.
	2026-05/24D	Convention de partenariat avec la Coopérative Agricole Sud Roussillon pour l'édition 2026 Les Foulées de Sud Roussillon.
	2026-05/25D	Convention de parrainage avec ESPRIT MONTAGNE 66 pour l'édition 2026 Les Foulées de Sud Roussillon.
	2026-05/26D	Convention de partenariat avec TRESSOL CHABRIER pour les Foulées de Sud Roussillon.
20/05/2026	2026-05/27D	Les Foulées de Sud Roussillon - Prestations de ravitaillement en boisson.
	2026-05/28D	Fourniture de matériels pour l'entretien des espaces verts.
	2026-05/29D	Les Foulées Convention de partenariat avec Si Bio !
29/05/2026	2026-05/30D	Convention de partenariat avec COLAS pour l'édition de la course « Les Foulées de Sud Roussillon ».
	2026-05/31D	Achat d'un tracteur plateforme d'occasion pour l'entretien des espaces verts de la Communauté de communes Sud Roussillon.
05/06/2026	2026-06/32D	Réalisation de travaux de restauration des enrochements en pied de dune à la plage Sud de Saint-Cyprien.
	2026-06/33D	Location du 25 rue Courteline à Saint Cyprien.

16/06/2026	2026-06/34D	• Convention de prêt de matériel sans chauffeur.
	2026-06/35D	• Mission CSPA niveau 3 dans le cadre de la création d'une connexion cyclable sur la commune de Latour-Bas-Elne.
	2026-06/36D	• Solution GED – Marché de prestation de service.
	2026-06/37D	• 2026-06-37D - Cession d'un tracteur Agricole.
	2026-06/38D	• 2026-06-38D - Formation CIDEFE.

Affaire n° 9 : Vote de la CFE pour l'année 2026 – Annule et remplace la délibération n°226-04/46C :

Le Président expose à l'Assemblée,

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, le conseil communautaire doit voter chaque année le taux de la cotisation foncière des entreprises.

Vu l'état fiscal 1259 de 2026,

Il est proposé de maintenir le taux maximum dérogatoire de 35,06 % pour la CFE de 2026.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, AVEC 28 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Claudette GUIRAUD, Marie-Claude PADROS, Frédéric TOMASINI),

✚ **RETIRE** la délibération n°2026-04/46C ;

✚ **DÉCIDE** de maintenir le taux maximum dérogatoire de la CFE pour 2026 à 35,06 % ;

✚ **DIT QUE** l'état fiscal 1259 sera joint à la présente délibération ;

✚ **DIT QUE** la recette sera inscrite au budget général de 2026 ;

✚ **AUTORISE** le président ou son représentant dûment habilité à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h15.

Le Secrétaire
Myriam DARDENNE

Le Président
Jean-André MAGDALOU

